

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 148 (2003)
Heft: 1

Rubrik: Revue des revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue des revues

■ Cap Alexandre Vautravers

Etudes militaires

La *Revue de l'Etat-major général* propose dans son dernier numéro une riche présentation du Centre d'histoire et de perspectives militaires (CHPM). Créé en 1968 sous l'impulsion du col EMG Daniel Reichel, le CHPM est installé depuis 1971 à Verte-Rive, dans la résidence du général Guisan. Le CHPM organise chaque deux ans un symposium, une série de cours d'histoire ainsi que des voyages d'étude. Il publie les Actes de ses symposiums, des cahiers, et met à disposition de ses membres une bibliothèque richement documentée.

Un autre article est consacré au travail des Archives fédérales (BAR), à Berne, qui avec la Bibliothèque militaire fédérale (BMF) sont les dépositaires de la mémoire de l'armée et de nos institutions. (EMG N° 3, 2002).

Activités hors du service XXI

Une conférence dirigée par le col EMG Jean-Jacques Joss, chef de la Section de l'instruction hors du service et du sport militaire, a réuni au Centre d'instruction de l'armée de Lucerne les représentants des sociétés et associations militaires. Il en ressort que l'Armée XXI aura encore besoin du soutien des associations militaires et des activités hors du service. La chute inquiétante des effectifs, déjà avérée, ne peut que s'accroître avec la réduction de la durée de l'obligation de servir.

Il est ainsi prévu deux trains de mesures. La première vise à garantir les cours et les formations préparatoires avant le recrutement, par des contrats de prestations. La seconde, à imposer deux fois 90 minutes de sport, durant les services et les cours. Espérons qu'il ne s'agira pas simplement de faire passer la semaine des militaires contractuels à 37 heures! Au-delà de ces déclarations d'intentions, que beaucoup d'entre nous avons l'impression d'avoir déjà entendu

en d'autres temps, la position du Département vis-à-vis des associations et sociétés militaires devra s'éclaircir. Des collaborations plus étroites s'avèrent nécessaires, peut-être aux dépens d'une certaine conception de l'indépendance. Mais il est certain que le bénévolat a ses limites. (*Le sergent-major* N° 5/2002).

Fusils encombrants

Le rédacteur en chef de la revue *EclairaGE* de la Société militaire de Genève (SMG) signe un éditorial engagé pour empêcher une révision trop restrictive de la Loi sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions. Il s'agirait de rendre plus difficile la vente d'armes de particulier à particulier, d'appliquer la loi également aux armes fabriquées avant 1890, de permettre la visite et l'inspection des armes chez les privés, de soumettre les imitations d'armes à la même loi.

Le plé Antenen dénonce ces restrictions en s'appuyant sur les faits suivants. Les restrictions à la détention et au commerce des armes n'ont jamais permis de faire reculer la criminalité. La filière des armes privées et celles acquises et utilisées par le grand banditisme n'ont guère de liens. Les problèmes liés aux armes viennent davantage de contournements de la loi actuelle que de celle-ci. Les accidents dus aux armes sont quantitativement négligeables; il s'agirait davantage d'un problème d'éducation et de formation, ce qui ne nécessite pas nécessairement de restrictions. Les restrictions proposées n'auraient eu aucun effet sur les attentats ou les tueries récentes. Il n'y a aucun lien statistique entre le nombre d'armes à feu – déclarées ou non – en circulation et le nombre de victimes d'armes à feu.

Citons également que la même revue présente, mois après mois, la collection d'anciennes armes à feu de la Société militaire de Genève. Les photos sont parfois spartiates, mais les explications claires et faciles d'accès à tous les intéressés. (*EclairaGE* N° 8, 2002).

Licenciements médicaux

Le nombre de licenciements pour raisons médicales est en forte hausse. Parmi les recrues licenciées à leur entrée à l'ER, 20% sont réaffectés sans nouvel examen, 5% effectuent tout de même une ER après un passage devant la Commission de visite sanitaire (CVS), mais 75% sont déclarés inaptes au service par la CVS. Le taux de licenciement varie fortement d'une ER à l'autre, en termes d'exigences mais surtout de « climat ».

Dans le civil, on considère que 3 à 15% de la population souffre de troubles de la personnalité. Un cadre militaire, une situation extraordinaire sont alors de réels facteurs de surcharge, particulièrement dans une structure sociale toujours plus marquée par l'individualisme, l'absence ou le contournement des exigences et des contraintes. Voir à ce titre l'article richement documenté du Dr Frey dans *EMG* N° 3, 2002, p.24-28.

Drogue: tolérance zéro

Le chef des Forces terrestres, le cdt C Jaques Dousse, a explicité sa conception « Tolérance zéro » en matière de drogues à l'armée. Plusieurs chiffres ont été précisés à l'occasion d'une conférence de presse, le 8 août, à Wangen an der Aare. Il ressort d'un récent sondage que 44% des recrues ont déjà consommé du cannabis avant d'entrer à l'armée. Les amateurs réguliers de cette substance représentent 22%, alors que 5% consomment régulièrement de l'ecstasy ou des drogues de synthèse; 1,2% consomment régulièrement de l'héroïne ou de la cocaïne. Une série de mesures, qui vont du dépistage à des procédures claires, à destination des médecins militaires et des commandants d'unités, doivent permettre, non pas la criminalisation des fautifs, mais la sécurité de tous les militaires en service.

Un communiqué du DDPS précise que 323 fumeurs de cannabis ont été avertis ou mis aux arrêts durant les ER de printemps 2002, soit 61 de plus que durant les ER de printemps 2001. Le nombre de sanctions disciplinaires est passé de 632 à 771 dans la même année. (*Le sergent-major* N° 5/2002).

Logistique

Avec le programme d'armement 1999, 250 camions Iveco 4 x 4 et 75 6 x 6 ont été achetés. Une

nouvelle tranche de 80 8 x 8, 340 conteneurs et 50 remorques est demandée pour un budget de 37 millions; la mise en service interviendra entre 2004 et 2005. Ces camions modernes, achetés « sur étagère », ne disposent pas des mêmes performances tous-terrains que les *Saurer* actuels et sont considérablement moins fiables et résistants. Mais le coût de réalisation d'un camion sur mesure pour l'armée est évidemment hors de prix. Le parc peut en outre être supporté à moindre coût, grâce aux pièces de rechange civiles.

Ces camions sont modulables grâce à un crochet et un système de levage porte-conteneur. Un seul camion peut donc remplir plusieurs missions de transport, par exemple une citerne à carburant, puis le magasin de matériel, enfin la troupe. Les temps de chargement et de déchargement sont très réduits. Comme aucun camion ne doit être immobilisé pendant l'utilisation du matériel ou de la citerne transportés, le nombre de camions nécessaires aux unités est réduit à un strict minimum. (*Armee-Logistik* N°10, octobre 2002).

Normalisation

Le Lt col EMG Birchler nous offre en deux pages une analyse avisée et pertinente de la politique intérieure russe au travers du discours annuel de Vladimir Poutine devant le Parlement russe, le 18 avril 2002. Ce discours d'un président russe est novateur à plusieurs égards. Il s'adresse avant tout au pays, non plus à l'étranger, et traite à 90% d'affaires intérieures. Le bilan des réformes est critique et annonce un programme de changements radicaux. Il indique plusieurs objectifs: un avenir libéral à l'occidentale, un horizon bourgeois et une bureaucratie réduite. Enfin il met en avant la lutte contre le terrorisme international, intimement lié selon Poutine au problème tchétchène.

Les opposants au président élargissent les rangs des communistes, qui se présentent comme les défenseurs des pauvres et des laissés pour compte. Le pays compte en effet de nombreux mécontents, surtout parmi les fonctionnaires et les militaires, appelés à être « dégraissés » de façon radicale. La droite libérale, elle, approuve la politique actuelle mais demande des délais et des budgets plus précis. (*EclairaGE* N° 7, 2002).